

Bordereau attestant l'exactitude des informations - POINTE A PITRE - 9712 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 26/08/2024 - B2024/006029 - 2021 B 01795 - 792 014 136 -
HEDONISTE

Certifiées conformes à l'original par le Président le 29/06/2024

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2024

Désignation de l'entreprise : SAS HEDONISTE		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
42 RUE FERDINAND FOREST IMM LE SOMMET BT A - LOT 39		97122 BAIE MAHAULT	
Numéro SIRET* 79201413600024		Néant ☐ Ex. précédent (N-1) clos le :	
		Exercice N, clos le : 31/12/2023	
		31/12/2022	
		Brut 1	Amort., provis° 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
I	Frais d'établissement *	AB	AC
A N	Frais de développement*	CX	CQ
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
T	Fonds commercial (1)	AH	AI
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM
	Terrains	AN	AO
I C	Constructions	AP	AQ
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
P	Immobilisations en cours	AV	AW
B	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT
L F	Autres participations	CU	CV
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE
E	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
A S	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
C T	En cours de production de biens	BN	BO
T	En cours de production de services	BP	BQ
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
C K	Marchandises	BT	BU
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
C R	Autres créances (3)	BZ	CA
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE
I	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
G	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM	
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP
Clause de rés. de prop. :		Stocks :	(3) Part à + d'un an CR
Immobilisations :			Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2024

Désignation de l'entreprise : SAS HEDONISTE		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000)	DA	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	423 978	293 866
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	505 523	330 112
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
TOTAL (I)		DL	935 001	629 478
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 418 655	1 809 891
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	70 203	51 141
	Dettes fiscales et sociales	DY	55 601	34 360
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compt régul.	Autres dettes	EA	142 327	53 063
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	1 686 786	1 948 455
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	2 621 788	2 577 933
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	(2) Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	666 700	383 126
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise :
SAS HEDONISTE

Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF
	Terrains		KG		KH		KI
C	Cons - Sur sol propre	Dont Composant L9	KJ		KK		KL
R	truc - Sur sol d'autrui	Dont Composant M1	KM		KN		KO
	tions - Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant M2	KP		KQ		KR
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composant M3	KS		KT		KU
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencs, aménagements div*	KV	8 888	KW		KX
E		- Matériel de transport*	KY		KZ		LA
L		- Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	16 904	LC		LD
		- Emballages récupérables et divers*	LE		LF		LG
L	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ
E	Avances et acomptes		LK		LL		LM
S		TOTAL III	LN	25 793	LO		LP
	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
F	Autres participations		8U	2 170 404	8V		8W
I	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S
N	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V
		TOTAL IV	LQ	2 170 404	LR		LS
			OG	2 196 197	OH		OJ
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)							
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice	
				1		2	
				3		4	
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	C0		D0		D7
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	LV		LW		1X
	Terrains		LX		LY		LZ
C	Constructions - Sur sol propre		MA		MB		MC
R	- Sur sol d'autrui		MD		ME		MF
	- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions		MG		MH		MI
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.		MJ		MK		ML
R	Autres immob. corp.		MM		MN	8 888	MO
E			MP		MQ		MR
L			MS	1 208	MT	20 964	MU
			MV		MW		MX
L	Immob. corporelles en cours	MY	MZ		NA		NB
E	Avances et acomptes	NC	ND		NE		NF
S		TOTAL III	NG	1 208	NH	29 852	NI
	Participations évaluées (mise en équ.)		OU		M7		OW
F	Autres participations		OX		OY	2 191 404	OZ
I	Autres titres immobilisés		2B		2C		2D
N	Prêts et autres immob. financières		2E		2F		2G
		TOTAL IV	NJ		NK	2 191 404	2H
			OK	1 208	OL	2 221 257	OM
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le						31/12/2023
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle. Désignation de l'entreprise : SAS HEDONISTE Néant 						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2. (2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".						
CADRE B Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal 1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice 2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice 3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

Désignation de l'entreprise : SAS HEDONISTE										Néant	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*											
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux eils sortis de l'actif repris		Montant des amort. à la fin de l'ex.			
Frais d'établ. et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
- Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ			
Construct* - Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU			
- Installations générales, agencements et aménagements des		PV		PW		PX		PY			
Inst. tech., matériel et outillage ind.		PZ		QA		QB		QC			
Autres - Installations générales, agencements et aménagements		QD	2 102	QE	1 778	QF		QG	3 879		
- Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK			
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	6 839	QM	5 050	QN	681	QO	11 207		
- Emballages récup. et div.		QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	8 940	QV	6 827	QW	681	QX	15 087		
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	8 940	OP	6 827	OQ	681	OR	15 087		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobiliat* amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel				
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		R	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
C Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
O Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
N Inst. géol., agenc.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Instal. techn., matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
C Inst. géol., agenc. & mat. div.		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
O Mat. de transp.		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
R Mat. bur. & inf. mod.		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
P Emb. récup., div.		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III		NL			N			NO			
TOTAL général (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)		N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)			NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursemt des obligations								SP		SR	

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

2024

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise : SAS HEDONISTE Néant					
P	Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC
P	Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF
R	Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
V	Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6
R	Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM
	Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
R	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
S	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
C	Prov. pr renouvellement des immob.*	5F	5H	5J	5K
H	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER
A	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
D	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
E	sur - corporelles	6E	6F	6G	6H
P	immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05
R	- titres de participat°	9U	9V	9W	9X
E	- autres immob fin (1)*	06	07	08	09
C	sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
I	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	- d'exploitation		UE	UF	
Dont dotations et reprises	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision					
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2024

Désignation de l'entreprise :		SAS HEDONISTE				Néant		*	
-------------------------------	--	---------------	--	--	--	-------	--	---	--

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3		
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		US		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		UV		UW		
	Autres immobilisations financières	UT								
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	UX	79 824		79 824					
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)	Z1								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 423		1 423				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	251		251				
		Autres impôts, taxes, versements assim.	VN							
		Divers	VP	21 000		21 000				
	Groupes et associés (2)	VC	45 985		45 985					
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR	333 736		333 736					
	Charges constatées d'avance	VS	4 011		4 011					
	TOTAUX			VT	486 230		VU	486 230	VV	
	RE N V	(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE							
(2) Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)		VF								

CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
RE N V	Emprunts obligataires convertibles (1)	TY		TZ		VZ		VZ		VZ	
	Autres emprunts obligataires (1)										
	Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine	VG	985		985					
		à + de 1 an à l'origine	VH	1 417 670		397 584		1 020 086			
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A									
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	70 203		70 203						
	Personnel et comptes rattachés	8C	20 341		20 341						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	21 953		21 953						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	11 770		11 770					
		Obligations cautionnées	VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 537		1 537						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J									
	Groupes et associés (2)	VI									
	Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr	8K	142 327		142 327						
Dettes représentatives de titres empruntés*	ZZ										
Produits constatés d'avance	8L										
TOTAUX			VY	1 686 786		VZ	666 700		1 020 086		
RE N V	(1) Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032							
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK	390 978								
	(2) Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL									

Désignation de l'entreprise : SAS HEDONISTE										Exercice N, clos le : 31/12/2023	
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés										WA	505 523
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										WD	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										WE	
Autres charges et dépenses supplémentaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*										WF	
Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)										WG	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option										RA	
Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)										RB	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WI	
Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. tableau 2067)										XX	
Amendes et pénalités										WJ	
Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis)										XZ	
Réintégration prévue à l'article 155 du CGI										XY	
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	7 809
Quote-part											
Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*										WL	
Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI										L7	
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19 % (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)										I8	
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%										ZN	
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme										WN	
réalisées au cours des exercices antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions										WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)											
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212)										SU	
Zone d'ent. (act. exo.)										SW	
Dont :											
Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro										MS	40 941
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage										Y3	
TOTAL I										WR	554 273
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WT	
Prov. et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (quo 2058-B, cadre II)										WU	
Régimes											
Plus-values											
- Imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *										WV	
- Imposées aux taux de 0%										WH	
- Imposées aux taux de 19 %										WP	
Participations											
à										WW	
- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WB	
et impo.											
long terme										IX	
- Imputées sur déficits antérieurs										I6	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WZ	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											
Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A))										XA	502 438
Produit net des ent. et parts d'intérêts											26 444
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)										ZX	
Dédution autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer										ZY	
Majoration d'amortissement *										XD	
Entreprise nouvelle 44 suprie										K0	
Entreprise nouvelle art. 44 sexies										L2	
Jeunes entre. innovantes (art. 44 sexies A)										L5	
Sociétés d'investissement immo.										K3	
Zone restruc. defense (art. 44 terdecies)										PA	
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies)										OV	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44)										IF	
Zone franche agricole NIS (art. 44 quaterdecies)										XC	
Zone de revitalisation rurale (44)										PC	
Bassin Urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)										PP	
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)										PB	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS	
Déduct. div. (cf. feuillet séparé)											
dont déd. except. (art. 39 decies)											
Crédance dérogée par le report en arrière du déf. (IS)										ZI	
dont déd. except. pour investissement (art. 39 decies A)											
dont déd. except. pour investissement (art. 39 decies B)											
dont déd. except. pour investissement (art. 39 decies C)											
dont déd. except. pour investissement (art. 39 decies D)											
dont déd. except. pour investissement (art. 39 decies E)											
dont déd. except. pour investissement (art. 39 decies F)											
dont déd. except. pour investissement (art. 39 decies G)											
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2	
TOTAL II										XH	502 438
III. RESULTAT FISCAL											
Résultat fiscal avant imputation											
bénéfice (I moins II)										XI	51 835
des déficits reportables :											
déficit (II moins I)										XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL	
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)											
RESULTAT FISCAL											
BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)										XN	51 835
										XO	

2058A 2024

Désignation de l'entreprise:

SAS HEDONISTE

I - REINTEGRATIONS DIVERSES		Exercice N
	Libellé	Montant
	Dons aux organismes d'intérêts général	1 500
	CONTRAT MADELIN	3 677
	DEPRECIATION COMPTE PLENITUDE	35 764
	Total	40 941

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B

2024

Désignation de l'entreprise : SAS HEDONISTE				Néant	*
I. SUIVI DES DEFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4Ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)				YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis A1 du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT					
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis A1. 2 du CGI*				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges*					
				8X	8Y
				8Z	9A
				9B	9C
Total des provisions pour risques et charges				8X	8Y
Provisions pour dépréciation*					
				9D	9E
				9F	9G
				9H	9J
Total des provisions pour dépréciation				9D	9E
Charges à payer					
				9K	9L
				9M	9N
				9P	9R
				9S	9T
Total des provisions pour charges à payer				9K	9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032					
TOTAUX				YN	YO
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A					
ligne WI ligne WU					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Désignation de l'entreprise : SAS HEDONISTE		Néant		*					
TABEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT									
	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C							
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D		330 112					
	Prélèvements sur les réserves	0E							
	TOTAL I	0F		330 112					
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB							
	- Autres réserves	ZD		130 112					
	Dividendes	ZE		200 000					
	Autres répartitions	ZF							
	Report à nouveau	ZG							
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)				TOTAL II	ZH		330 112		
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.									
RENSEIGNEMENTS DIVERS				EXERCICE N	EXERCICE N -1				
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS					
Détails des postes	Autres	- Sous-traitance		YT					
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	41 785	34 317		
	achats	- Personnel extérieur de l'entreprise			YU				
	et	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	7 049	9 383		
	charges	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV				
	externes	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	83 827	84 854		
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052			ZJ	132 661	128 554		
impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	612	675			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	6 172	2 654			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052			YX	6 784	3 329			
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée			YY	82 945	104 243			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	38 035	52 561			
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2023)			OB	233 513				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition			OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so			ZK	%	%			
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE			XP					
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)				ZR				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI					RH				
Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK		PV à 0% (1	JL	
				PV à 19%	JM		Imputation	JC	
	Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15%	JN		PV à 0% (1	JO	
				PV à 19%	JP		Imputation	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale				JH		N°SIRET de la société mère	JJ	

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2024

Désignation de l'entreprise : SAS HEDONISTE							Néant	*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)	
1	MACBOOK PRO 13.3 GRIS/APPLE OPERA	12/08/2021	1 208		681		527	
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 % (11)	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)				
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
1		-527	-527					
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.	+					+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.	+					+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.	+					+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.	+					+	
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.		+	+		+		
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.		-	-		-		
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*	+	+	+		+	+	
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)			-527					
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C	

**13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

N° 2059-B 2024

Désignation de l'entreprise : SAS HEDONISTE					Néant	*
A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME						
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39)					
Total 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie :	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
		N-1				
	sur 10 ans ou sur une	N-2				
	durée différente (art.39	N-3				
	quaterdecies 1 ^{er} et	N-4				
	1 ^{er} quater du CGI)	N-5				
	(à préciser) au titre de :	N-6				
		N-7				
	N-8					
	N-9					
Total 2						
B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS						
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport						
☐ de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).			☐ d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).			
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Total						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS HEDONISTE		Néant		*	
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)			
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *			
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 I a sexies 0 du CGI) (1)			
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%	
1		2	3	4	
Moins-values nettes N					
Moins-values N-1					
nettes à long terme N-2					
subies au cours N-3					
des dix exercices N-4					
antérieurs N-5					
(montants restant à N-6					
déduire à la clôture N-7					
du dernier exercice) N-8					
N-9					
N-10					
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES					
Origine	Moins-values		Imputations sur les PVLT à 15 % ou 19%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice			
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values N-1					
nettes à long N-2					
terme subies N-3					
au cours des N-4					
dix exercices N-5					
antérieurs N-6					
(montant restant N-7					
à déduire à la N-8					
clôture du dernier N-9					
exercice) N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2024

Désignation de l'entreprise : SAS HEDONISTE		Néant					*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*							
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme					
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2						
Total (lignes 1 et 2)	3						
Prélèv. - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4						
opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5						
Total (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

Désignation de l'entreprise : SAS HEDONISTE		Néant	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	7,00	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	784 374	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0	
Total 1	OX	784 374	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0	
Subv. d'exploitation reçues	OF	0	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0	
Total 2	OM	0	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	ON	14 548	
Variation négative des stocks	OQ	780	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	86 642	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	6 469	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0	
Total 3	OJ	108 439	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	675 935
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	SA	675 935	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	784 374	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	7,00	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	Du	01/01/2023	Au 31/12/2023
Date de cessation	HR		

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065

2024

Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Si PME innovante ☐ Régime "simplifié d'imposition" ☐ Si option pour le régime optionnel de Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐ ou "réel normal" ☒ exonération au forfait ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social	
SAS HEDONISTE 42 RUE FERDINAND FOREST IMM LE SOMMET BT A - LOT 39 97122 BAIE MAHAULT			
N° Siret : 79201413600024		Ancienne adresse en cas de changement :	
Adresse du principal établissement :			
REGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
Dénomination :		N° Siret :	
Adresse :			
B ACTIVITE			
Activités exercées (souligner l'activité principale) :		HOLDING ☐ Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 15 % 42 500	
		Bénéfice imposable au taux normal (25%) 9 335	
		Déficit (Report de la ligne XG DU 2058A ou 372 du 2033B)	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété Industrielle assimilés au taux de 10%			
2 Plus-values			
PVL/T imposables au taux de 15%			
PVL/T imposables à 19 % Autres plus-values imposables à 19 % Plus-values à LT imposables à 0 % PV exonérées (art. 236 quinquies)			
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations (Cocher la case selon le cas) :			
Ent. nouv. art. 44 sexies Jaunes entre. innovantes Zone franche urbaine - Terr. entr. Recours emploi à temps partiel Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies Zone franche d'activité Autres dispositifs Sociétés d'invest. immo. cotées Zone de développement prioritaire art. 44 septies Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies BUD art. 44 sexdecies Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur : productif, art. 244 quater V ☐			
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt			
Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2065			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
Revenus nets soumis à la contribution 2,5 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS			
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-1), cochez la case : ☐			
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration 2258-SD, indiquez ci-dessous le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : N° d'identification fiscale :			
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-12), cochez : ☐			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale :			
4 - Si vous êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour soumettre la déclaration 2258-SD, indiquez l'état de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui soumet la déclaration pays par pays : N° d'identification fiscale :			
H COMPTABILITE INFORMATISEE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé			
Examen de conformité fiscale			
Nom, adresse du prestataire :			
N° SIREN du prestataire :			
Nom, adresse, téléphone, télécopie :			
- du comptable : ☐ FIDUCIAL EXPERTISE Téléphone : 0596505007 Centre Dillon Valmerière - B&A Route de la Pointe des Sables 97200 FORT DE FRANCE			
- du conseil : ☐			
Téléphone :			
- du C.G.A. ou du visur conventionné :			
N° agrément : CGA/AGA			
Visé : Visur conventionné le 14/05/2024			
A BAIE MAHAULT			
Nom du déclarant : MR VILDEUIL Sébastien			
Qualité du déclarant : Président			

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2024

Désignation de l'entreprise :		SAS HEDONISTE					
et date de clôture de l'exercice:		31/12/2023					
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales	- Payées par la société elle-même.	(a)				
	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par étab. chargé du serv des titres	(b)				
2	Mt des distribut* correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		(c)				
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées		(d)				
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a),		(e)				
	(b), (c) ou (d) ci dessus. (3)		(f)				
	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))		(g)				
			(h)				
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		(i)				
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)				
7	Montant des revenus répartis (5)	Total (a) à (h)					
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts appartenant à chq. associé						
	année du versement						
	Montant des sommes versées						
		Traitements, émoluments, indemnités.	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).		
		Ind. forfaitaires	Remboursements	Ind. forfaitaires	Remboursements		
	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
MR VILDEUIL Sébastien gérant Id chemin de fond budan 97122 BAIE MAHAULT	1000						
K DIVERS							
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)							
Adresses des autres établissements							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS							
Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES				à 0%	à 15%	à 19%	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

HEDONISTE

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 5.000 euros

Siège social : Immeuble Le Sommet, BT A, LOT N°39, Jarry, 42 rue Ferdinand Forest

97122 Baie Mahault

792 014 136 RCS Pointe-à-Pitre

* * * *

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT
DU SAMEDI 29 JUIN 2024**

PROCES VERBAL

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

* * * *

EXTRAIT

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et distribution des dividendes)

L'associé unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 505.523,19 euros de la manière suivante :

2.1 Origine

Le Report à nouveau à la clôture de l'exercice le 31 décembre 2023 est de NEANT euros.

Les Autres réserves à la clôture de l'exercice le 31 décembre 2023 s'élève à 423.978,25 euros.

Le Résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 505.523,19 euros.

2.2 Affectation du résultat - Distribution des dividendes – montant de dividendes distribués – mise en paiement

L'associé unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 505.523,19 euros :

- **Dotation « autres réserves »** : soit 205.523,19 euros.

Le compte « autres réserves » passera à un nouveau solde de 629.501,44 euros.

- **À titre de dividendes bruts** : soit 300.000 euros.

Les dividendes d'un montant total brut de 300.000 euros sont attribués à l'associé unique.

Le dividende unitaire brut est donc de 300 euros par action ordinaire.

Les dividendes en numéraire seront mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} septembre 2024.

Il est également rappelé que les dividendes sont toutes sommes prélevées soit sur les bénéfices distribuables de l'exercice ou soit sur les réserves que l'associé unique décide de répartir.

Répartition après affectation : Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 635.001,44 euros et celui des réserves (réserve légale et autres réserves) à 630.001,44 euros.

2.4 Rappel des dividendes distribués au cours des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, à savoir :

Exercice clos	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement de 40%
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Au 31/12/2022	200.000 euros A titre de dividendes	NEANT	NEANT
Au 31/12/2021	270.000 euros A titre de dividendes	NEANT	NEANT
Au 30/06/2021	60.000 euros A titre de dividendes	NEANT	NEANT

Pour extrait certifié conforme, le 23/06/2024

Le Président

Monsieur Sébastien VILDEUIL

